

PAPRI Pact

2025

Communauté Urbaine du Grand-Reims



Service prévention santé et sécurité
24 / 04 / 2025

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Contexte :

Document réglementaire issu de l'obligation de prévention des risques professionnels, le PAPRIPACT (Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail) est réalisé dans la collectivité sur la base du document unique.

Ce programme fixe la liste détaillée des mesures de prévention devant être prises au cours de l'année à venir, ainsi que les conditions d'exécution et l'estimation du coût de chaque mesure.

Sommaire :

PARTIE I – BILAN 2024

I- Bilan des accidents de travail

- Indicateur de suivi n°1 – Répartition des accidents de service sur l'année
- Indicateur de suivi n°2 – Cumul des jours d'arrêt
- Indicateur de suivi n°3 – Répartition des Citis par tranche de durée d'arrêt
- Indicateur de suivi n°4 – Répartition des accidents par direction
- Indicateur de suivi n°5 – Répartition des AT par nature des lésions
- Indicateur de suivi n°6 – Répartition des AT par causes

II- Bilan des maladies professionnelles

- Indicateur de suivi n°7 – Répartition des MP par direction

III- Bilan des accidents de trajet

- Indicateur de suivi n°8 – Répartition des jours de Citis par moyen de transport

IV- Bilan du document unique

- Indicateur de suivi n°9 – Répartition des situations à risque

V- Bilan de formation

- Tableau de bord n°10 – Formations sécurité
- Indicateur n°11 - Incendie

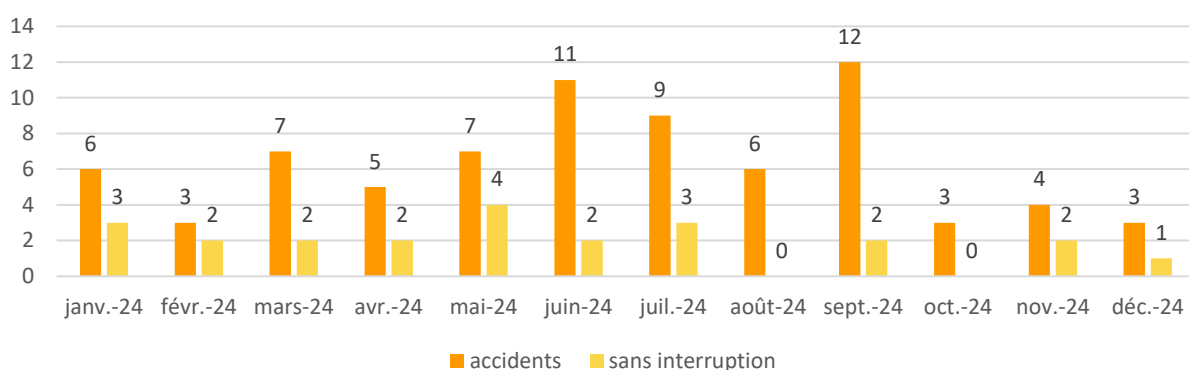
PARTIE II – PLAN D'ACTION

Ce document a été établi en amont avec les différents acteurs de la prévention de cette unité organisationnelle.

PARTIE I – BILAN 2024

I- Bilan des accidents de travail

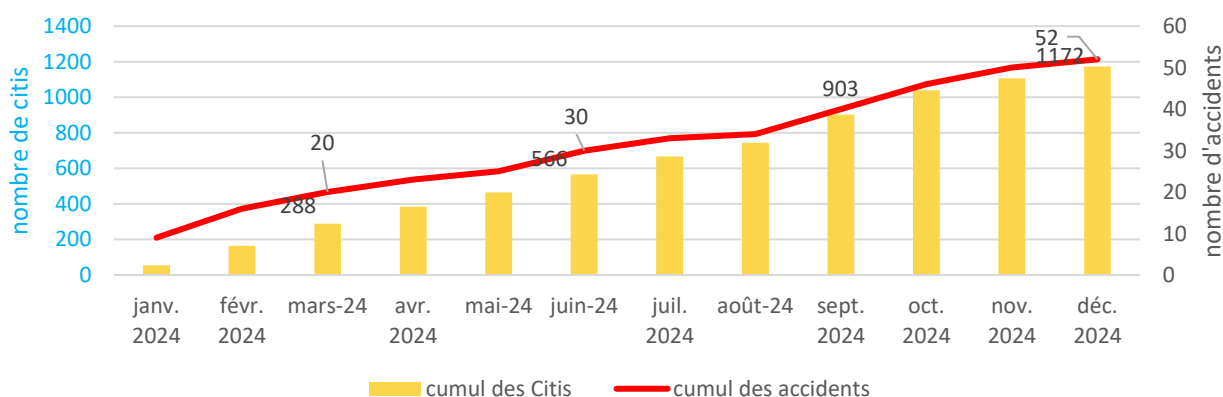
Indicateur de suivi n°1 – Répartition des accidents de service sur l'année



En 2023, le Grand Reims avait enregistré 76 accidents ayant occasionné au minimum une prise en charge des soins. Parmi ces 76 accidents, 53 avaient provoqué un [congé pour invalidité temporaire imputable au service \(CITIS\)](#). Le taux de fréquence (TF) pour l'année 2023 est de 20,46.

En 2024, la DRH a comptabilisé, pour le Grand Reims, 52 accidents de travail dont 40 avec Citis. Le TF pour l'année 2024 est de 14.93 (↘ de 5.53 points).

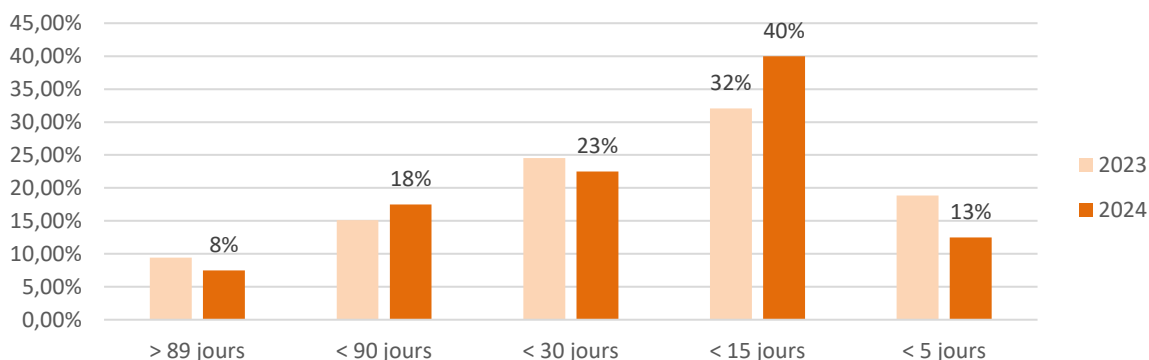
Indicateur de suivi n°2 – Cumul des jours d'arrêt



En 2024, les 40 accidents avec Citis ont occasionné la perte de 1 172 jours de travail pour la collectivité. Au 1er avril 2025, 2 victimes d'accidents de travail en 2024 sont toujours en CITIS.

Ainsi le total de Citis accordés pour l'année 2024 (reliquat inclus) est de 2 321. En 2023, la collectivité a accordé 1 559 Citis dont 31 liés aux accidents de travail de 2022.

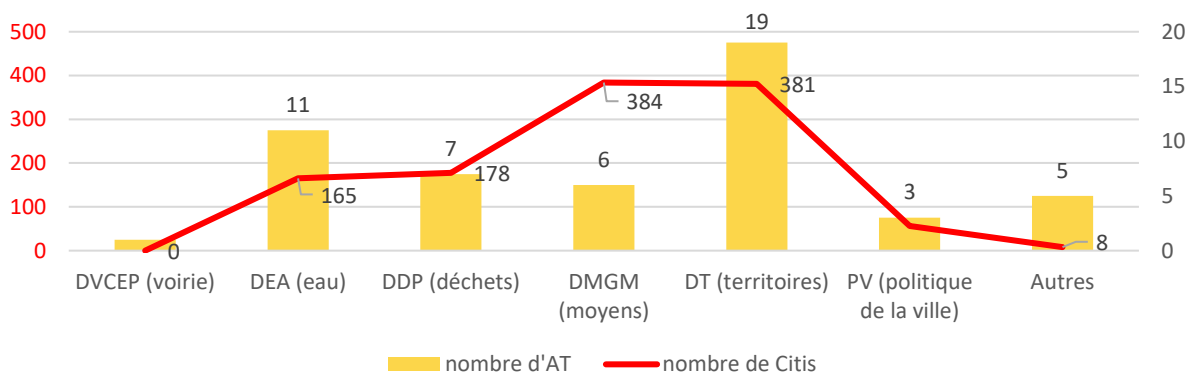
Indicateur de suivi n°3 – Répartition (%) des CITIS par tranche de durée d'arrêt



Les 3 accidents les plus graves sont liés à :

- ⇒ Une chute de plain-pied à la direction des déchets (déchetterie - 96 jours)
- ⇒ Un malaise à la direction adjointe des moyens mobiles (142 jours)
- ⇒ Une altercation à la direction des pôles (215 jours)

Indicateur de suivi n°4 – Répartition des accidents par direction



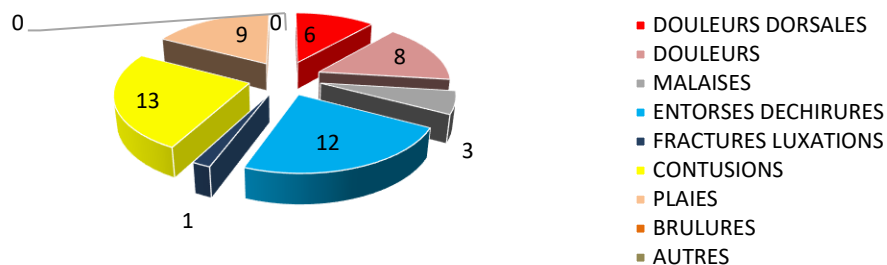
La direction des territoires comptabilise le plus d'accidents de travail en 2024 avec 19 accidents comptabilisés (↘ : 24 en 2023) et 381 jours de Citis (↗ : 285 en 2023). Son TF en 2023 est de 21,46.

La direction adjointe des moyens mobiles a été la plus impactée. Elle comptabilise, en 2024, 384 Citis.

Les directions de l'eau et de l'assainissement et des déchets enregistrent une baisse significative sur le nombre d'AT et de Citis :

- DEA en 2023 : 16 AT – 480 citis
- DD en 2023 : 11 AT – 532 citis

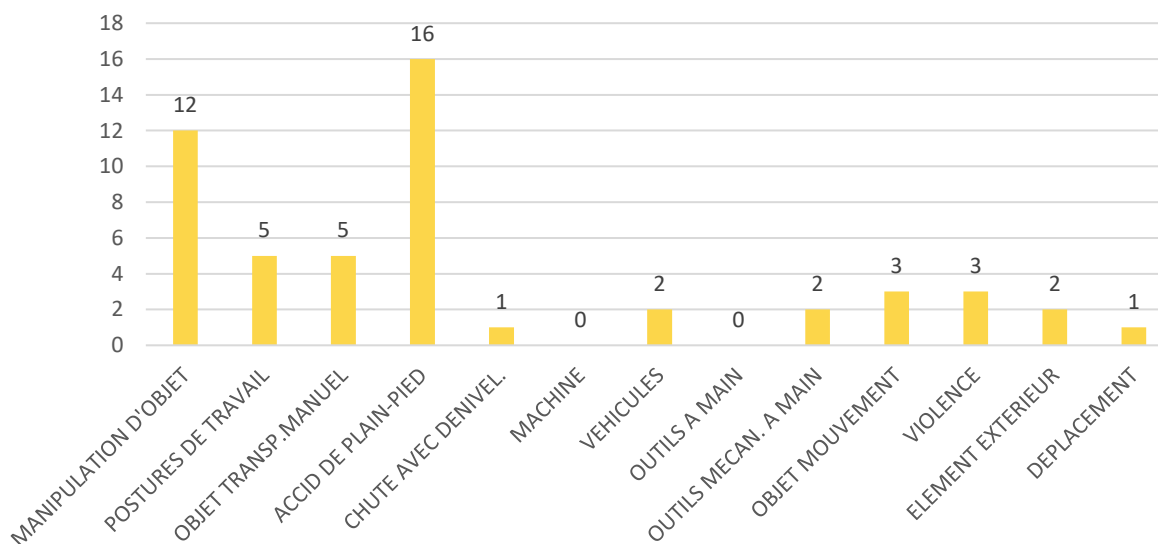
Indicateur de suivi n°5 – Répartition des AT par nature des lésions



La localisation des dommages est de :

- 15% au dos et 3% sur le tronc
- 42% sur un des membres inférieurs (60% aux pieds)
- 22% sur un des membres supérieurs (60% aux mains)
- 8% à la tête

Indicateur de suivi n°6 – Répartition des AT par cause



L'activité physique (posture, port de charge) est la 1ère cause d'accidents.

Les chutes de plain-pied sont les secondes causes d'accidents.

II- Bilan des maladies professionnelles

Indicateur de suivi n°7 – Répartition des MP par direction

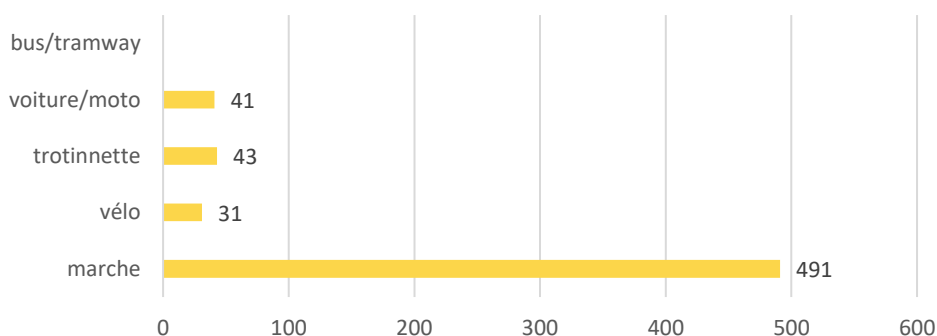
4 maladies professionnelles ont été reconnues en 2024. Il s'agit principalement de maladies relevant du tableau des maladies n°57- Affections périarticulaires [provoquées par certains gestes et postures de travail](#).

Maladie	Nombre	Direction(s)
N°57b (coude)	1	Territoires (1)
N°57c (poignet)	2	Territoires (1) Moyens généraux (1)
N°97 (dos)	1	Déchets (1)

III- Bilan des accidents de trajet

L'accident de trajet doit survenir sur le trajet le plus direct (temps ou distance) entre le domicile et le lieu de travail, il est pris en charge à condition que le parcours n'ait pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant du service.

Indicateur de suivi n°8 – Répartition des jours de CITIS par moyen de transport



Type de transport	Nombre d'accidents avec CITIS	Nombre de jours de CITIS
Marche	7	491
Trotinette	1	43
Vélo	1	31
Voiture/moto	3	41
Transport en commun	1	0

Pour l'année 2024, 13 accidents de trajet ont été recensés dont 9 avec arrêt de travail. Le cumul des jours d'arrêt est de 606, 6 accidents ont occasionné soit une fracture, soit une entorse.

IV- Bilan du document unique

Indicateur de suivi n°9 – Répartition des situations à risque



Au 1er janvier 2024, 3 814 situations dangereuses ont été évaluées. 155 ont obtenu une note supérieure à 36 (risques prioritaires).

4 PAPRIACT-UO ont été présentés et validés en F3SCT en 2024 :

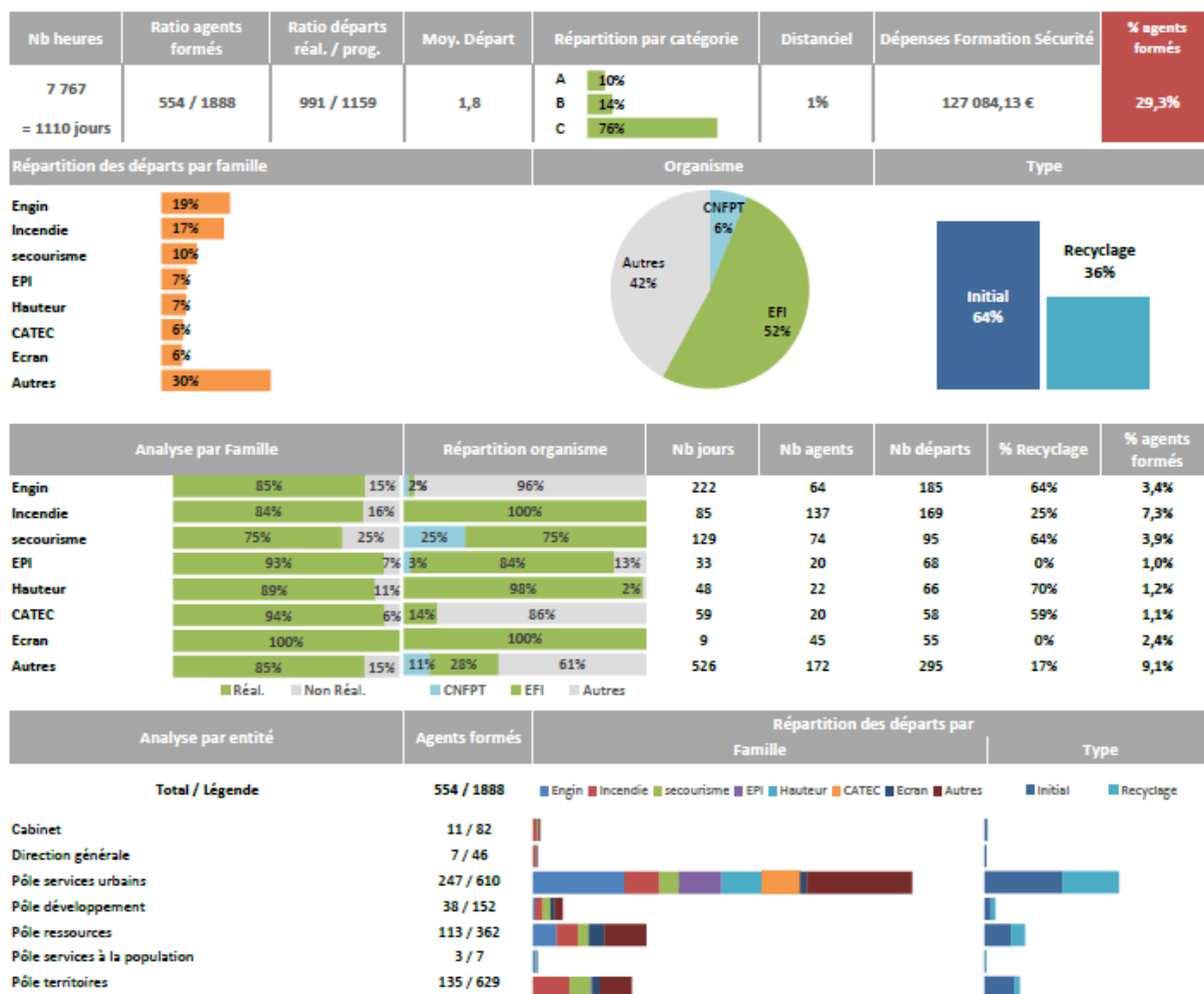
- ☐ DIRECTION DE LA RELATION ET DE LA SATISFACTION USAGERS - ENGAGEMENT CITOYEN
- ☐ DIRECTION DES DECHETS
- ☐ DIRECTION DU PÔLE FISME
- ☐ DIRECTION DE LA VOIRIE, CIRCULATION ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

La collectivité s'appuie sur un réseau de prévention composé de :

- ☐ 3 conseillers de prévention
- ☐ 35 assistants de prévention
- ☐ 1 chef de projet sécurité incendie
- ☐ 1 ergonome
- ☐ 1 conseillère prévention santé

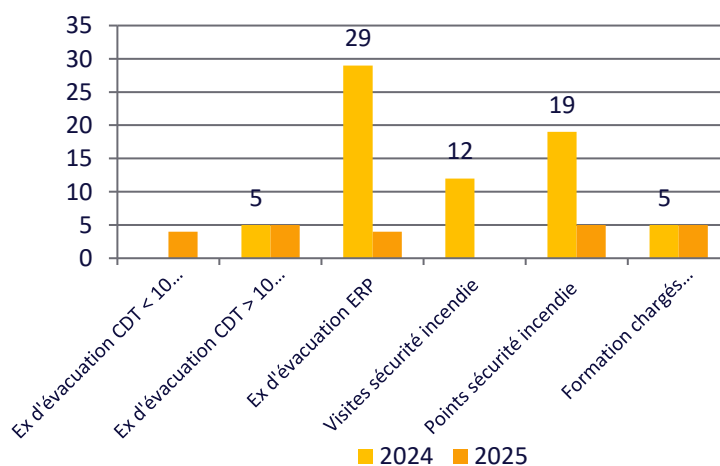
V- Bilan des formations

Tableau de bord n°10 – formations sécurité



Indicateur n°11 - incendie

Total des Indicateurs	2024	2025
Ex d'évacuation CDT < 10 agents	0	4
Ex d'évacuation CDT > 10 agents	5	5
Ex d'évacuation ERP	29	4
Visites sécurité incendie	12	0
Points sécurité incendie	19	5
Formation évacuation	5	5



PARTIE II – PLAN D’ACTION

□ **RPS** : lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Après la révision du dispositif de signalement en 2024, un plan de communication dédié à ce risque sera mis en place en 2025. Cette communication a pour objectifs de :

1. Définir le risque
2. Identifier les acteurs
3. Rappeler les droits et devoirs sur cette thématique
4. Présenter la procédure

□ **Mesure n°1** :

⇒ Mettre en place un baromètre de suivi

- **Objectif** :
 - Sensibiliser sur le niveau de sexisme dans notre collectivité
- **Pilote** : COPIL égalité professionnelle
- **Appui technique** : Entreprise conseil
- **Délai** :
- **Coût** : 18 000€ (dont subvention Etat à hauteur de 6 000€)

□ **Mesure n°2** :

⇒ Intégrer ce risque au règlement intérieur hygiène sécurité

- **Objectif** :
 - Afficher la tolérance 0 de la collectivité
- **Pilote** : DRH -Pôle QVCT
- **Délai** : septembre

□ **Mesure n°3** :

⇒ Proposer des conférences sur le sexisme au travail

- **Objectif** :
 - Mettre les agents et les managers en posture d’alliés dans la lutte contre ce type d’agissements et non en posture d’auteurs potentiels
- **Pilote** : DRH -Pôle QVCT
- **Délai** : mars et novembre

□ **Mesure n°4 :**

⇒ Elaborer un guide des violences sexistes et sexuelles

- **Objectifs :**
 - Faire connaître la problématique par le biais d'une communication visuelle
 - Informer sur le risque et les réponses apportées par la collectivité
- **Pilote :** DRH
- **Appui technique :** Service de la communication managériale et digitale
- **Délai :** 12/2025

□ **RPS :** baromètre Qualité de vie et des conditions de travail

Afin de disposer d'indicateurs pertinents concernant le climat social dans les directions, un prestataire sera retenu pour interroger régulièrement les agents sur différents sujets : modes de communication, sentiment de sécurité au travail, évaluation de la charge de travail, niveau de stress ...

□ **Mesure n°1 :**

⇒ Mettre en place un baromètre QVCT

- **Objectifs :**
 - Mesurer le niveau de satisfaction des agents et des managers sur les différents pans de la QVCT
 - Donner aux managers des indications sur le climat social dans leur équipe et les points à améliorer
- **Pilote :** équipe projet QVCT
- **Appui technique :** Entreprise conseil
- **Délai :** décembre 2025
- **Coût :** reste à estimer

□ **Addiction :**

Les pratiques addictives touchent de nombreux agents, quels que soient leurs secteurs d'activités ou leurs catégories socio-professionnelles. Si l'usage de substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis, outils numériques...) peut trouver son origine dans des éléments relevant de la vie privée, il est cependant admis que certaines situations ou conditions de travail sont susceptibles de favoriser ces consommations (stress, travail en horaires atypiques, environnement, organisation de pots avec alcool...). Ces pratiques, répétées ou occasionnelles, représentent un risque pour la santé et la sécurité des consommateurs, de leurs collègues et des usagers. La collectivité a déjà mis en place des actions de prévention et de protection pour limiter l'impact des addictions dans ses services. Elle souhaite améliorer son dispositif en intégrer 5 mesures au PAPRI Pact 2025 :

□ **Mesure n°1 :**

⇒ Proposer aux directions des temps de formation et de sensibilisation sur l'alcool au travail

- **Objectifs :**
 - Sensibiliser sur les risques pour la santé et la sécurité liés aux consommations de substances psychoactives
 - Transmettre les démarches à adopter pour agir dans les domaines de la prévention et de la protection
 - Identifier les acteurs
- **Pilote :** DRH - Pôle QVCT
- **Appuis techniques :** à définir
- **Délai :** 12/2025
- **Coût :** 10 000€ (sensibilisation : 10 groupes-150 agents – formation : 1 groupe – 15 managers)

Mesure n°2 :

⇒ Inscrire le risque « pratiques addictives » dans le document unique

- **Objectifs :**
 - Recenser les situations de travail favorisant les consommations de substances psychoactives
 - Répondre à une exigence réglementaire
- **Pilote :** DRH
- **Appui technique :** ACFI
- **Délai :** 12/2025

Mesure n°3 :

⇒ Communiquer sur les événements nationaux : dry january...

- **Pilote :** Pôle QVCT -DRH
- **Appui technique :** Service de la communication managériale et digitale
- **Délai :** 07/2025

□ **Sédentarité :**

La lutte contre la sédentarité est aujourd'hui un enjeu de santé publique alors que de nombreux Français passent en moyenne plus de six heures par jour assis. L'évolution contemporaine des métiers exacerbe les risques. La sédentarité et l'inactivité physique gagnent du terrain, et leur rythme de progression dans la population est inquiétant.

L'ANSES, agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que seulement 5 % des adultes ont une activité physique suffisante pour être protectrice.

L'activité physique au travail entre dans le cadre des actions de prévention mise en place au sein de nos collectivités pour lutter contre la sédentarité, prévenir l'usure professionnelle et l'apparition des troubles musculosquelettiques.

□ **Mesure n°1 :**

⇒ Organiser la journée des agents sur le thème de la sédentarité

- **Objectifs :**
 - Sensibiliser et communiquer sur les bienfaits de l'activité physique
 - Faire découvrir des activités atypiques
 - Donner de la visibilité aux partenaires
- **Pilote :** Equipe projet QVCT
- **Délai :** 1^{er} avril 2025
- **Coût :** 7 300 € (dont 4 000 € pris en charge par Pluxee)

□ **Mesure n°2 :**

⇒ Poursuivre les actions permettant aux agents de faire de l'activité physique régulièrement

- **Objectifs :**
 - Sensibiliser par l'exemple sur les bienfaits de l'activité physique
 - Permettre aux agents d'allier charge de travail, charge domestique et activité physique
- **Pilote :** Equipe projet QVCT
- **Délai :** tout au long de l'année
- **Coût :** 500 € (service traiteur)

□ **Risque lié aux déplacements :**

La collectivité comptabilise 105 cyclistes bénéficiant du forfait mobilité durable et met à disposition 13 vélos de pool pour les déplacements professionnels.

En 2023, pour les 2 collectivités, 42 accidents de trajet, dont 17 accidents se sont déroulés lors d'un déplacement à vélo ou trottinette. Compte tenu de la vulnérabilité des utilisateurs de ces modes de déplacements, ces accidents ont occasionné 478 jours d'arrêts. Pour l'année 2024, 7 accidents ont été dénombrés, occasionnant 164 jours d'arrêt. La collectivité a décidé d'orienter sa communication dédiée au risque lié aux déplacements sur ce mode de transport.

□ **Mesure n°1 :**

⇒ Evènement de sensibilisation sur l'usage en sécurité du vélo. 12 ateliers sont proposés sur 2 jours consécutifs pour sensibiliser sur l'importance du bon entretien de la bicyclette et rappeler les obligations réglementaires applicables pour ce mode de déplacements.

- **Pilote :** Pôle QVCT -DRH
- **Appuis techniques :** MNT-SMACL
- **Délai :** 03/2025
- **Coût :** 0 € (sensibilisation réglementaire : 6 ateliers - 108 places – entretien du vélo : 6 ateliers– 44 places)

Mesure n°2 :

⇒ Mettre à jour les consignes de sécurité dédiées à l'usage du vélo en mission

- **Objectifs :**
 - Réévaluer la pertinence
 - Vérifier la faisabilité
 - Communiquer
- **Pilote :** DRH- Pôle QVCT
- **Délai :** 06/2025